

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 07/247 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT CREATION D'UNE COMMISSION AD HOC POUR RECHERCHER DES SOLUTIONS AUX PRINCIPAUX PROBLEMES DE LA CORSE

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2007

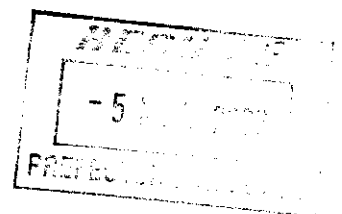
L'An deux mille sept et le vingt-cinq octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Joselyne MATTEI-FAZI.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CECCALDI Pierre-Philippe, CHAUBON Pierre, COLONNA-VELLUTINI Dorothée, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GORI Christiane, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PANUNZI Jean-Jacques, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RICCI-VERSINI Etiennette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VERSINI Sauveur

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme ANGELI Corinne à Mme SCOTTO Monika
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
M. GALLETTI José à Mme RICCI Annie
Mme RISTERUCCI Josette à Mme GUIDICELLI Maria
Mme SCIARETTI Véronique à Mme PROSPERI Rose-Marie



ETAIT ABSENT : M. GUAZZELLI Jean-Claude.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- SUR** rapport du Président de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le principe de la création, pour une durée de six mois renouvelable, d'une commission ad hoc pour rechercher des solutions concertées aux principaux problèmes de la Corse.

ARTICLE 2 :

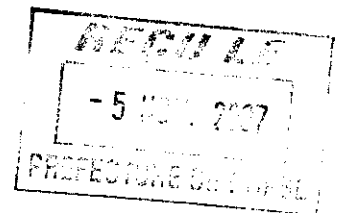
DONNE mandat à cette commission d'animer une phase préalable d'échanges autour des fondements politiques puis de décliner ceux-ci en cadres d'action.

ARTICLE 3 :

DESIGNE dix-sept conseillers pour y représenter les différents groupes selon les modalités suivantes :

GROUPE « RASSEMBLER POUR LA CORSE » : 5

M. Camille de ROCCA SERRA
 Mme Pascale BIZZARI-GHERARDI
 Mme Babette BURESI
 Mme Joselyne MATTEI-FAZI
 M. Jean-Martin MONDOLONI



GROUPE « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE » : 3

Mme Dorothée COLONNA-VELLUTINI
 M. François DOMINICI
 M. Henri SISCO

GROUPE « UNIONE NAZIUNALE » : 3

M. Jean-Christophe ANGELINI
 M. Edmond SIMEONI
 M. Jean-Guy TALAMONI

GROUPE « UNION TERRITORIALE » : 1

M. Sauveur VERSINI

GROUPE « CORSE SOCIAL-DEMOCRATE » : 1

M. Pierre CHAUBON

GROUPE « COMMUNISTE, REPUBLICAIN ET CITOYEN » : 1

M. Dominique BUCCHINI

GROUPE « CORSE NOUVELLE » : 1

Mme Hélène LUCIANI-PADOVANI

GROUPE « CORSE ACTIVE » : 1

M. Jean-Claude GUAZZELLI

GROUPE « CORSE DE PROGRES » : 1

M. Antoine OTTAVI

ARTICLE 4 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 25 octobre 2007

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée



Serge TOMI



Camille de ROCCA SERRA

